Insee Flash

Île-de-France



N° 41

Mai 2019

Les services à la personne davantage utilisés par les ménages aisés et âgés, notamment de l'Ouest francilien

n 2013, 13,4 % des ménages franciliens ont fait appel aux services à la personne (SAP), un niveau similaire à celui de la province (13,5 %). Les besoins varient sensiblement en fonction de l'âge et de la composition du ménage tandis que la demande est déterminée par le niveau des revenus des ménages. L'ouest de la région et Paris rassemblent à eux seuls 60 % des utilisateurs franciliens de services à la personne. À l'horizon 2035, il y aurait 160 000 ménages supplémentaires potentiellement utilisateurs de services à la personne dans la région.

Michèle Debosque, Françoise Jacquesson

En 2013, plus de 643 000 ménages ont déclaré à l'administration fiscale avoir recours aux services à la personne (emplois au domicile des ménages) en Île-de-France (*Pour comprendre*). Avec un taux de recours de 13,4 % parmi les ménages fiscaux, l'Île-de-France se place au sixième rang des régions, derrière les régions de l'ouest, et au même niveau que la province (13,5 %). Ce taux de recours, une fois corrigé des effets liés à la structure de la population par âge et aux modes de cohabitation des ménages (*Définitions*), s'élève à 15 %, ce qui hisse la région au quatrième rang national. En 2013, l'emploi à domicile concerne plus de 213 000 salariés franciliens, représentant 96 000 emplois à temps plein, les salariés de ce secteur travaillant essentiellement à temps partiel.

Le niveau de vie influence fortement le recours aux services à la personne

Le recours aux services à la personne dépend fortement du revenu. Près de 48 % des ménages franciliens les plus aisés (figurant parmi les 10 % des ménages disposant du plus haut revenu disponible par UC) ont ainsi recours aux services à la personne, soit une proportion 37 fois supérieure à celle des ménages les plus modestes (*figure 1*). Malgré les politiques de soutien au financement des services à la personne, notamment l'introduction du crédit d'impôt sur le revenu pour les actifs en 2007, le revenu demeure un facteur important dans l'emploi de salariés à domicile.

Les seniors sont particulièrement utilisateurs des services à la personne

Le recours aux services à la personne augmente également avec l'âge. Le taux de recours passe de 4 % chez les ménages dont le référent fiscal a moins de 35 ans, à 12,5 % pour la

tranche d'âge de 35 à 49 ans, et 17 % pour les 65-79 ans. Chez les plus âgés (80 ans ou plus), il atteint 38 % en Île-de-France (41 % en province). En effet, malgré une offre restreinte de places d'hébergement favorisant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, les seniors franciliens sont moins exposés à la dépendance qu'au niveau national. Ils bénéficient d'une plus grande espérance de vie, d'une meilleure santé et d'un meilleur accès aux soins, ce qui a pour effet de limiter leurs besoins de recours aux services à la personne.

La présence de plusieurs enfants accroît le recours aux services à la personne

La composition du ménage influe également sur le recours aux services à la personne. En Île-de-France, les couples avec enfant(s) font partie des principaux utilisateurs de ces services (garde d'enfants à domicile, soutien scolaire et entretien de la maison et du jardin), surtout quand ils ont 2 ou 3 enfants. En comparaison, les

Les ménages les plus âgés, les plus aisés, et les couples avec 2 ou 3 enfants, principaux utilisateurs des SAP

Taux de recours aux services à la personne (en %)

•	Île-de-France	Province
Ensemble des ménages	13,4	13,5
Personne de référence âgée de 80 ans ou plus	37,6	40,8
Ménages avec un revenu élevé :		
supérieur au 9° décile	48,0	38,9
entre le 8° et le 9° décile	27,0	22,0
Couples avec 3 enfants	22,3	16,4
Couples avec 2 enfants	20,7	14,2

Source : Insee, FiLoSoFi 2013.



2 La demande en SAP progresse fortement à l'horizon 2035

Nombre de ménages, évolutions et taux de recours (en %) en 2013 et 2035

Taux de recours en 2013		Ménages franciliens ut	Ménages franciliens utilisateurs de SAP		Évolutions 2013-2035 en Île-de-France	
Île-de-France	Province	En 2013	En 2035	Ménages utilisateurs	Ménages	Île-de-France en 2035
13,4	13,5	643 000	802 800	+24,8	+19,0	14,0

Source: Insee, FiLoSoFi 2013.

couples de province avec 2 ou 3 enfants sont bien moins utilisateurs de ces services (15 % en province et 21 % en Île-de-France).

Cette forte demande de prestations de services à la personne dans la région s'explique par un niveau plus élevé des revenus des actifs, des temps de transport domicile-travail plus longs, et aussi une fréquence plus importante de couples dans lesquels les deux parents travaillent (bi-activité). En effet, en Île-de-France, les couples bi-actifs sont prépondérants parmi les couples (53 % en 2011).

Plus de 60 % des ménages utilisateurs des services à la personne habitent à Paris, dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine

Le recours aux services à la personne diffère beaucoup selon le département, de 6 % en Seine-Saint-Denis à 18 % dans les Yvelines (Données complémentaires).

Plus de 60 % des ménages utilisateurs habitent dans l'ouest de l'Île-de-France et à Paris. Les Yvelines et les Hauts-de-Seine se démarquent fortement avec un taux de recours avoisinant 18 %, ce qui place ces départements dans les premiers départements métropolitains utilisateurs de services à la personne. Le taux de recours est également élevé à Paris (16,8 %). Ces trois départements sont caractérisés par une population aisée, et plutôt âgée pour la région, même si plus jeune que la moyenne nationale.

Ainsi, à Paris, si la composition des ménages était semblable à la moyenne nationale, le taux de recours serait de 21 %, le plus élevé de tous les départements de France métropolitaine. Par rapport à la moyenne nationale, la moindre présence de couples avec enfant(s) (très utilisateurs de services à la personne), et la surreprésentation de jeunes de 20 à 35 ans (très peu utilisateurs), atténue le taux de recours réellement observé.

Une forte croissance du nombre de ménages utilisateurs d'ici 2035

Dans une quinzaine d'années, le nombre de ménages franciliens pourrait augmenter de 19 %. La population francilienne augmenterait tout en vieillissant. Par conséquent, le nombre de ménages utilisateurs de services à la personne croîtrait de 25 %, ce qui amènerait le taux de recours aux services à la personne à 14 %, si les comportements de recours et les politiques publiques restent constants (figure 2). D'ici 2035, on estime à 160 000 le nombre de ménages supplémentaires utilisateurs de services à la personne. Dans le contexte actuel de tensions sur le marché de l'immobilier francilien, les structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sont peu accessibles. Ceci pourrait inciter les décideurs publics à continuer de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. L'impact sur la demande de services à la personne serait alors conséquent avec, d'ici 2050, 250 000 ménages franciliens utilisateurs supplémentaires.

our comprendre

La liste des 24 activités de services à la personne (SAP) en vigueur en 2013 est définie par le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011. Elles concernent des prestations réalisées au domicile des particuliers comme l'aide à domicile aux personnes âgées ou handicapées, la garde d'enfants à domicile, les travaux ménagers ou le soutien scolaire. Depuis juin 2016, le nombre d'activités a été porté à 26.

La source fiscale FiLoSoFi (Fichier Localisé Social et Fiscal) est issue de l'exploitation des données fiscales exhaustives issues de la DGFiP et des données sur les prestations sociales (Cnaf, Cnav et CCMSA). La source fiscale utilisée ne permet de dénombrer que les ménages ayant déclaré des dépenses de SAP. En conséquence, sont écartés les ménages dont la prise en charge de ces services est couverte entièrement par les aides, ceux ayant omis de déclarer ces dépenses et ceux employant des personnes de manière non déclarée.

efinitions

Un ménage fiscal est un ménage ordinaire regroupant les foyers fiscaux d'un même logement. Le référent fiscal est celui qui paye la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal. Il ne s'agit pas obligatoirement du bénéficiaire des services.

Les taux de recours par âge et mode de cohabitation sont calculés au niveau national. Ces différents taux sont ensuite appliqués aux populations de chacun des départements. Cette méthode permet de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » sur des taux de recours corrigés qui écartent les effets de structure liés à l'âge et au mode de cohabitation.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution des niveaux de vie en dix parties égales. Le premier décile est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des niveaux de vie. On calcule alors le taux de recours moyen aux services à la personne pour chaque population.

Les projections de ménages sont obtenues avec le modèle Omphale qui permet de réaliser des projections démographiques à moyen/long terme (horizon 2050) sur tout territoire de plus de 50 000 habitants.

Insee Île-de-France

1 rue Stephenson

78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :

Rédactrice en chef : Dalila de Oliveira

ISSN 2426-1262 © Insee 2019

our en savoir plus

- Courtois S., Fourré C., Herviant J., Khelladi I., Lagandré V., Le Berre M., Lo S.-H., Menu A., Michault A., Oudin B., Wolber O., « Un quart de personnes âgées dépendantes supplémentaires en Île-de-France à l'horizon 2030 », Insee Analyses Île-de-France n° 96, avril 2019.
- Chamboredon H., Jacquesson F., « Services à la personne en Île-de-France : les conditions d'emploi demeurent précaires », Insee Analyses Île-de-France n° 67, septembre 2017.



